

Rapport-préavis N° 109/2018

PROGRAMME NYON-ÉNERGIE

Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2018-2021

Nyon, le 12 octobre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°109 s'est réunie le 5 septembre 2018.

Étaient présents : Elise Buckle (en remplacement de Yvan Rytz), Corinne Vioget (en remplacement d'Aurélié Bodeman), Pierre-Alain Couvreu (en remplacement de Philippe Glasson), Jacques Hanhart, Willy Nicole, Sacha Vuadens et Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur).

Excusé : Bernard Ueltschi.

La commission remercie Mme Gaëlle Keim, Déléguée à l'énergie et au développement durable et M. le Syndic Daniel Rossellat pour leurs précisions transmises durant la séance.

Contexte

Le rapport s'inscrit dans la continuité du programme Nyon-Énergie débuté il y a 10 ans. Les enjeux politique pour la Ville de Nyon est de tendre vers des solutions locales, dans la mesure de ses compétences, moyens financiers et humaines, afin d'être en mesure de garantir une baisse significative de l'empreinte carbone. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour préserver l'avenir des générations futures.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 (**voir note 1**) est pour la Ville un enjeu ambitieux. Dans cette perspective, la vision visée est d'atteindre d'ici 2030 56% des objectifs fixés dans le domaine de la consommation d'énergie. Une étape, par pallier, qui laisse un bon espoir d'arriver à atteindre l'objectif des 34% restant d'ici 2050.

Les objectifs et leurs priorisations font partie des enjeux importants à élaborer, de même que les moyens financiers à déployer pour y parvenir. Cela peut être fait tout en préservant les sensibilités des acteurs économiques et sociaux pour que le bilan carbone soit réduit de 5'040KWh (2016) à 4'420kWh en 2030. Il va de soi que dans le cadre de cette démarche, les sensibilités sont fortement à mettre en corollaire avec les acteurs du législatif et de l'exécutif en fonction des attentes de chaque groupe politique.

Note 1 : La Suisse dispose aujourd'hui d'un approvisionnement énergétique sûr et avantageux. Les évolutions économiques et technologiques ainsi que les décisions politiques prises dans notre pays et à l'étranger entraînent des changements fondamentaux sur les marchés de l'énergie. Afin de préparer la Suisse à y faire face, le Conseil fédéral a élaboré la Stratégie énergétique 2050. Celle-ci doit permettre au pays de tirer parti de la nouvelle situation et de conserver son niveau d'approvisionnement élevé. Parallèlement, la stratégie contribue à réduire la pollution de l'environnement liée à la consommation d'énergie en Suisse (source <http://www.bfe.admin.ch/energiestrategie2050/index.html?lang=fr>).

Vouloir être trop directif pourrait exposer des risques dans les autres secteurs économiques, et donc provoquer des blocages plus ou moins importants. Il est donc important qu'une balance « mesurée » avec une pesée des intérêts de tous soit faite pour donner toutes les chances d'atteindre les objectifs fixés en 2050. Un travail pragmatique qui doit répondre aux préoccupations de tous, tout en valorisant les opportunités du « gagnant-gagnant » dans l'ensemble des différents tissus économiques

Discussions

Une des questions de la commission est de connaître les priorités et les objectifs que la Municipalité compte faire, et dans la mesure du possible, un inventaire des priorisations des objectifs entre eux.

La Municipalité a répondu que les objectifs étaient pour certains une continuité des politiques précédentes. Et de citer « ..lorsqu'ils découlent de politiques sectorielles particulières, ils représentent les objectifs prioritaires de ces dernières, et sont directement repris dans la politique énergétique. Il s'agit par exemple des objectifs en lien avec la mobilité ou la gestion des déchets. Cette politique introduit un certain nombre de nouveaux objectifs, qui sont considérés comme prioritaires et découlant de l'étude de planification énergétique territoriale. Cette dernière vise à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, en ciblant principalement les émetteurs du bâti. »

Les deux tableaux transmis ci-dessous par la Municipalité donnent un récapitulatif en regard des axes de travail principaux, une majorité d'entre eux représentant une continuité des efforts déjà engagés.

Objectifs et cibles pour l'ensemble du territoire communal :

Domaine	Objectif relatif	Etat 2016	Objectif 2021	Objectif long terme 2030	Axes principaux
Consommation d'électricité du territoire	Consommation d'électricité acheminée par habitant (kWh)	5040	4'750	4'420	Mise en place d'un programme d'efficacité énergétique
Electricité renouvelable du territoire	Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité des clients SI	98%	100%	↔	Poursuite et renforcement de la politique en matière de marquage
	Part de production suisse dans le marquage	43%	>50%	↑	Poursuite et renforcement de la politique en matière de marquage
	Part des besoins en électricité couverts par de la production renouvelable locale	2.5%	7%	15%	Définition d'un nouveau plan solaire
Consommation d'énergie du parc bâti	Consommation d'électricité liée au parc bâti par habitant (kWh)	3'287	3'166	3'149	Mise en place d'un programme d'efficacité énergétique
	Consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude par habitant (kWh)	13'449	12'317	10'251	Définition d'un dispositif de soutien aux rénovations énergétiques

Energie renouvelable du parc bâti	Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude	3.3%	↑	28.5%	Développement de thermo-réseaux
	Part des besoins en électricité du <u>parc bâti</u> couverts par du <u>photovoltaïque</u>	3.4%	9%	18%	Définition d'un nouveau plan solaire
Eau	Consommation d'eau par habitant (l)	311	↔	↔	Poursuite des efforts en termes de gestion de l'eau
Déchets	Part des déchets recyclés	51%	60%	↑	Poursuite des efforts liés à la politique de gestion des déchets
	Quantité de déchets produits par habitant (kg)	324	↓	↓	Poursuite des efforts liés à la politique de gestion des déchets
Mobilité	Nombre de déplacements en mobilité douce en échange avec le centre-ville (à l'heure de pointe du matin)	1'500	1'900	↑	Poursuite des efforts liés au concept de mobilité urbaine
	Part des TP dans les déplacements au cordon centre-ville (à la journée)	25%	27%	↑	Poursuite des efforts liés au concept de mobilité urbaine
	Part des TP dans les déplacements au cordon ville de Nyon (à la journée)	17%	19%	↑	Poursuite des efforts liés au concept de mobilité urbaine
Emissions de CO ₂	Emissions de gaz à effet de serre du parc bâti (t eq. CO ₂ /hab)	3.1	2.6	1.7	Développement de thermo-réseaux Définition d'un dispositif de soutien aux rénovations énergétiques
Espaces verts	Surfaces végétalisées	Pas chiffré	↑	↑	Poursuite de la stratégie Nature en Ville
	Surfaces perméables	Pas chiffré	↑	↑	Application du concept des espaces publics Poursuite de la stratégie Nature en Ville

Objectifs et cibles pour l'administration communale :

Domaine	Objectif relatif	Etat 2016	Objectif 2021	Objectif long terme 2030	Axes principaux
Consommation d'énergie et d'eau	Consommation d'énergie finale des bâtiments communaux (chaleur et électricité) par rapport à la SRE totale (kWh/m ²)	148	140	↓	Poursuite des efforts liés au préavis 199-2011
	Consommation d'eau des bâtiments communaux par rapport à la SRE totale (l/m ²)	805	601	↓	Poursuite des efforts liés au préavis 199-2011
	Consommation de carburants fossiles pour les véhicules communaux (l)	90'713	84'000	↓	Poursuite des efforts liés au préavis 199-2011
Energie renouvelable	Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude	4.4%	↑	↑	Développement de thermo-réseaux Nouvelles constructions ou rénovations
Mobilité	Part des collaborateurs effectuant leurs trajets pendulaires en mobilités alternatives à la voiture privée	45%	48.5%	↑	Poursuite du plan de mobilité de l'administration
	Part des collaborateurs effectuant leurs trajets professionnels en mobilités alternatives à la voiture	38%	50%	↑	Poursuite du plan de mobilité de l'administration

La commission s'est intéressée à comprendre qui sont les acteurs de la Ville engagé dans la démarche Nyon-Énergie.

A cette question la commission a reçu la réponse suivante ; « ...la coordination de la politique énergétique est de responsabilité de la Déléguée à l'énergie et au développement durable qui en est la répondante auprès de la Municipalité. Chaque service participe aux efforts de la politique énergétique selon les missions spécifiques listées au point 9.2 du rapport municipal n°109-2018. Ces missions, participant à la politique énergétique, ne représentent pas des charges de travail supplémentaires, mais sont intégrées au fonctionnement normal des services, tout comme le traitement d'aspects sécuritaires, sociaux, etc. Les missions des services listées dans le rapport de gestion sont ici spécifiées sous l'angle énergétique, mais ne représentent pas de nouvelles missions »

Il va de soi que les SIN ont un rôle prépondérant dans l'objectif fixé, au risque qu'il peut y avoir un conflit de vocation. La commission est consciente que le dossier SIN aura certainement une thématique bien fournie lorsque la Municipalité reviendra devant le Conseil après le renvoi pour nouvelle étude du PM87/2018.

La commission s'est également intéressée sur l'estimation du plan de charge (EPT prévus par service) pour la mise en œuvre de cette stratégie et les moyens financiers nécessaires que cela va engendrer.

La Municipalité a répondu qui' « ...il n'est pas possible de fournir un plan de charge des EPT œuvrant à la réalisation de cette politique, puisqu'elle est indissociablement ancrée dans les

missions des services. A noter que depuis l'introduction des Programmes Nyon-Energie, seul le poste d'ingénieur en énergie au Service architecture et bâtiment a découlé directement d'objectifs de la politique énergie. Les charges de fonctionnement liées à son poste et ses missions sont à ce jour compensées par les économies d'énergie réalisées. Une estimation pourrait admettre, que pour 2017, une dizaine de personnes (8.6 EPT) ont des missions qui sont liées à la politique énergétique (mais par ailleurs liées directement au concept de mobilité urbaine, ou à la politique de l'environnement, par exemple, puisque ces deux politiques rentrent pleinement dans la politique énergétique). Cette estimation brute ne renseigne absolument pas sur les nombreux EPT des Services industriels qui tous œuvrent à la politique énergétique, de chargés de projet ou d'employés qui intègrent les objectifs énergétiques à leurs projets (p.ex. au Service architecture et bâtiment, les architectes intégrant les Standards bâtiments aux projets de construction communaux, au Service des espaces verts et forêts, les jardiniers appliquant l'entretien différencié, etc.) Établir un plan de charge et une estimation financière nécessiterait une évaluation par un mandataire spécialisé puisqu'à ce jour il n'existe pas de comptabilité analytique sous l'angle énergétique des projets inclus dans les missions des services. Nous ne tenons pas non plus de comptabilité analytique des heures et minutes de travail des collaborateurs selon leurs tâches et missions »

Nyon avec son label de « Cite de l'énergie » (**voir note 2**) œuvre activement dans toute une série de mesures dans ladite politique énergétique. A noter qu'il existe une équivalence internationale. La déclinaison des mesures est ramenée sur le plan local grâce un guide qui aide les communes à suivre et à prendre les bonnes décisions.

Pour la Municipalité, les grands chantiers à venir vont être dans les rénovations du parc immobilier de la Ville. Pour atteindre l'objectif de la stratégie énergétique 2050, la Ville devrait se doter d'un budget de 3% par an de la valeur immobilière (actuellement le taux se situe à 0.3%). Un des éléments mis en avant par M. Le Syndic pour expliquer les manques d'investissements dans la rénovation/transformation des bâtiments de la Ville est le taux des logements qui reste faible en comparaison à la demande. Les locaux étant occupés, cela rend d'autant plus difficile certains travaux à entreprendre. N'en n'est pas moins que le taux de 3% par an reste un objectif très ambitieux en regard aux autres dépenses que la Ville doit consentir. La priorisation définie par la Ville est de mener des études au cas par cas du parc bâti de la Ville, avec une projection des consommations futures. Et de soumettre au Conseil communal des investissements dans les rénovations.

La situation du parc immobilier aux mains des privés arrive également à un tournant majeur (à noter que cela concerne également les bâtiments aux mains de la Ville). Une partie des bâtiments à Nyon ont entre 30 et 40 ans d'existence, et demande des investissements pour être à la fois moins gourmands en énergie, mais également pour répondre aux demandes du marché d'aujourd'hui. La Municipalité n'ayant pas forcément les mêmes leviers pour « imposer » une politique énergétique aux propriétaires, il reste toutefois des éléments comme les obligations légales qui imposent aujourd'hui aux promoteurs de construire ou de rénover selon les normes et obligations légales. Ou encore à la Ville de proposer d'être un facilitateur si chaque partie peut retrouver un avantage (plan de quartier, permis de construire etc.).

La commission a également été informée que la ville n'était plus impliquée dans des coopératives, mais participe régulièrement à des rencontres. Cette « distance » avec les coopératives offre aux Municipaux une plus grande impartialité, tout en gardant des contacts continus afin de partager et défendre les intérêts de la ville.

Les vœux de la commission

La commission émet le vœu d'une priorisation des objectifs et d'une estimation chiffrée qui accompagnent les premiers paquets de mesures que la Municipalité compte réaliser dans le cadre du programme Nyon-Energie. Elle a entendu et surtout pris connaissance des réponses reçues.

Note 2 : *Le label Cité de l'énergie apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources (source : <http://www.citedelenergie.ch/fr/le-label/>)*

L'aspect financier reste au cœur de toutes les problématiques d'aujourd'hui et de demain. Nul doute que cela va nécessiter une remise en question du mode de fonctionnement et des choix politiques à venir.

Pour conclure la commission souhaite également émettre le vœu d'une poursuite du renforcement de l'engagement de tous les services à la prise en compte du Programme Nyon-Énergie et de ses objectifs de façon transversale. Il pourrait être pertinent d'intégrer par exemple dans les futurs projets à venir une précision de l'indicateur de la performance énergétique. Ou un bilan carbone dans les études d'impact environnementales qui peuvent être pertinentes à connaître. Tout en restant clair qu'elle ne souhaite pas un travail démesuré. Elle pense que certains préavis (par exemple rénovation d'un bâtiment) pourraient contribuer de façon positive est visible à la réalisation des objectifs dudit programme.

Conclusion

Le programme Nyon-Energie s'inscrit dans une continuité engagée depuis 10 ans par la Municipalité. Il s'agit d'adopter des mesures par étapes et d'une manière progressive afin d'atteindre les perspectives souhaitées par le peuple (Stratégie énergétique 2050).

Cette logique de la réduction de l'empreinte carbone par pallier a aussi une facette ou la politique de l'ensemble des tissus économiques est à prendre en considération. La Municipalité d'aujourd'hui et de demain doit faire des choix, pesées, mesurer et financer tout en évitant de ne pas provoquer l'effondrement de l'ensemble des secteurs qui constituent aujourd'hui le tissu économique de notre ville. L'engagement de tous les services de la Ville est aussi essentiel pour adopter une attitude consensuelle.

Nul doute que le côté partisan joue un rôle à ne pas sous-estimer, nul doute que tous les partis confondus devront adopter une attitude consensuelle pour ne pas compromettre l'objectif, ambitieux, du programme Stratégie énergétique 2050.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 109/2018 concernant la « Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2018-2021 »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2018-2021 ;
2. de prendre acte du bilan du programme Nyon-Energie 2013-2017 ;
3. de prendre acte de la synthèse de l'étude de planification énergétique territoriale.

La Commission :

Elise Buckle, Corinne Vioget, Pierre-Alain Couvreur, Jacques Hanhart, Willy Nicole, Sacha Vuadens, Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur).